

PRENONS LE PARTI DE LA FRATERNITÉ

LES PROPOSITIONS
DU SECOURS CATHOLIQUE

► MIGRATIONS ◀

TRAITER LA SITUATION DES PERSONNES MIGRANTES DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ, C'EST POSSIBLE. ET SI ON ESSAYAIT ?

NOS CONSTATS

UN DÉBAT CRISPÉ QUI ALTÈRE LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ

Depuis de nombreuses années, la question de l'accueil des personnes migrantes et réfugiées fait l'objet de crispations importantes en France comme dans la plupart des sociétés européennes. Les peurs d'un afflux incontrôlé, d'une perte d'identité culturelle, d'un monde qui a profondément évolué avec la mondialisation, etc. tendent à provoquer dans une partie de l'opinion des réactions de rejet et une porosité aux messages véhiculés par les courants identitaires et nationalistes.

Si ces phénomènes résultent de nombreux facteurs, ils ne reposent pas sur une réalité objective. Les mouvements migratoires vers l'Europe et la France ont connu une légère croissance sur les 20 dernières années, mais celle-ci est beaucoup plus modérée que ne l'évaluent les opinions publiques et ne justifie pas les formulations alarmistes de certains responsables politiques. La proportion d'étrangers en France au regard de la population reste, sur le long terme, globalement stable¹.

L'irrationalité du débat ne permet pas, en outre, de prendre en compte à sa juste mesure tout l'intérêt que représente pour notre pays l'apport des personnes étrangères, que ce soit sur le plan humain, économique, démographique, culturel, ou encore en termes de rayonnement de notre pays.

UNE OPINION PLUS OUVERTE ET BIENVEILLANTE QU'ON NE LE LAISSE CROIRE

Il convient cependant de relativiser l'importance de ces réactions hostiles. En 2018, le Secours Catholique a fait réaliser avec ses partenaires une étude approfondie sur la façon dont les catholiques (soit 50 % de la population française, dans cette étude) perçoivent l'arrivée et la présence de personnes étrangères en France². Cette étude a fait apparaître des éléments beaucoup plus équilibrés que ne le laissent penser médias et discours politiques.

Si une part des catholiques (15%) manifestent réellement une réaction hostile, si, à l'autre bord, une partie conséquente est

1 - Selon l'INSEE : En 2020, 6,8 millions d'immigrés vivent en France, soit 10,2% de la population totale. 2,5 millions d'immigrés, soit 36% d'entre eux, ont acquis la nationalité française. La population étrangère vivant en France s'élève à 5,1 millions de personnes, soit 7,6% de la population totale. Elle se compose de 4,3 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère. En 2020, 47,5% des immigrés vivant en France sont nés en Afrique. 32,2% sont nés en Europe. Les pays de naissance les plus fréquents des immigrés sont l'Algérie (12,7%), le Maroc (12%), le Portugal (8,6%), la Tunisie (4,5%), l'Italie (4,1%), la Turquie (3,6%) et l'Espagne (3,5%).

résolument dans l'accueil (21%), il est apparu qu'une grande majorité affichent une « ambivalence », à savoir une attitude partagée entre d'un côté la crainte d'un phénomène mal maîtrisé et de l'autre la volonté de rester activement fidèle aux valeurs humanistes et chrétiennes d'accueil de l'étranger et de protection des vulnérables.

Cette compréhension plus fine de ce que ressentent les différentes composantes de la société incite le Secours Catholique à donner la priorité à toutes les actions favorisant le « changement de regard », la « rencontre et les échanges interculturels » qui aident à dépasser les peurs, favorisent la connaissance des autres et renforcent notre capacité collective à œuvrer pour une société fraternelle.

DES ATTEINTES AUX DROITS ET DES CONDITIONS DE VIE QUI SE DÉGRADENT POUR BEAUCOUP D'ÉTRANGERS

Malheureusement, depuis des années, les gouvernements successifs n'ont cessé de vouloir répondre prioritairement aux réactions de repli qui traversent une partie de l'opinion.

Il en résulte une suite sans fin de décisions visant à durcir la législation et les dispositifs relatifs aux conditions de vie des étrangers en France, se traduisant à la fois par des mesures destinées à limiter l'entrée de nouvelles personnes migrantes sur le territoire, et par des mesures visant à dissuader les personnes migrantes de venir ou de rester en France, en restreignant l'accès au droit commun pour les personnes exilées – droit au séjour, à la formation, au travail, à une protection, aux droits sociaux, etc. – et en déployant des pratiques touchant parfois à leur intégrité et les mettant en danger.

LES ENJEUX

Les personnes migrantes subissent les conséquences de ces évolutions qui, d'année en année, aggravent leurs conditions de vie, voire de survie, et les maintiennent dans une grande précarité administrative et sociale.

Aux frontières, les personnes exilées qui arrivent ou sont déjà présentes font l'objet de mesures telles que leurs droits fondamentaux, leur dignité voire leur intégrité physique sont menacées. C'est le cas sur le littoral franco-britannique (Calais, Grande-Synthe, etc.), à la frontière franco-italienne (Menton, Briançon) ou franco-espagnole.

La protection et la prise en charge par les services de protection de l'enfance **des jeunes mineurs isolés** se trouvent désormais dépendantes d'un dispositif basé sur la suspicion (mise en doute et évaluation de la minorité selon des procédés très contestables), abandonnant les jeunes à leur sort, sans protection, alors même que le juge des enfants ne s'est pas encore prononcé à leur égard.

Sur le territoire, des dizaines de milliers de personnes exilées « **dublinées** »³ sont « suspendues » dans un no man's land juridique et social ; elles restent pendant des mois et des mois dans l'attente de savoir si leur situation administrative sera examinée en France, ou dans un autre État européen, ou si elles seront renvoyées dans un pays tiers ou dans leur pays d'origine sans que leur demande ait été examinée.

Le principe d'hébergement inconditionnel, pourtant consacré par la loi⁴ pour toute personne se trouvant dans une situation de détresse sociale, n'est pas assuré et se voit même remis en cause pour les personnes migrantes en situation administrative fragile par des jurisprudences qui participent ainsi au développement des « campements » et « bidonvilles » sur lesquels survivent, dans des conditions déplorables, des milliers de personnes et de familles.

Les possibilités d'accès à un droit au séjour et au travail – sésame indispensable pour que les personnes migrantes puissent s'intégrer, s'autonomiser et vivre comme tout un chacun – ont été restreintes par la législation et par les pratiques préfectorales. La « dématérialisation » et le recours systématiques aux plateformes téléphoniques ou numériques complexifient encore les procédures

2 - More in Common, *Perceptions et attitudes des catholiques de France vis-à-vis des migrants*, Rapport au Secours Catholique - Caritas France, au CCFD - Terre Solidaire, au Service national de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes, à la Conférence des Évêques de France et au JRS France - Service Jésuite des Réfugiés, Enquête réalisée par l'IFOP, juin 2018.

3 - En référence au règlement européen de Dublin, qui interdit aux personnes entrées dans l'Union européenne par un autre pays (souvent l'Italie, la Grèce ou l'Espagne) de demander l'asile en France.

4 - Code de l'action sociale et des familles, article L.345-2-2.



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

et rendent les services publics inaccessibles à des dizaines de milliers de personnes. Ces phénomènes conjugués augmentent le nombre de personnes et de familles en situation administrative irrégulière, aggravent leur précarité sociale, fragilisent leur possibilité d'accéder à une formation, à un travail, à un logement, et de construire l'avenir de leurs enfants.

Les droits sociaux (accès à une couverture médicale, accès à une allocation d'attente) ont été rognés ou rendus plus difficiles d'accès ; le droit à la formation et au travail des demandeurs d'asile reste octroyé au compte-gouttes ; la formation linguistique est réservée à certains publics au détriment du grand nombre de personnes, des femmes notamment, vivant depuis des an-

nées en France mais n'ayant pas eu la possibilité d'en bénéficier.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est la traduction concrète de politiques décidées par des responsables – en France comme en Europe – qui ferment les yeux ou approuvent cette remise en cause concrète des valeurs qui fondent pourtant notre société, de dignité des personnes, de justice, de fraternité, d'égalité, de liberté.

NOS PROPOSITIONS

➔ TRAITER LA SITUATION DES PERSONNES MIGRANTES DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ

Cela passe d'abord par un changement de regard : le Secours Catholique attend de l'ensemble des responsables politiques qu'ils s'engagent à apaiser les débats autour des questions migratoires, qu'ils adoptent eux-mêmes des expressions mesurées, équilibrées, ayant comme fondements l'analyse objectivée des faits comme le respect des valeurs de fraternité et de justice. Le récent rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations, qui a impliqué des députés de différentes sensibilités, démontre la fécondité d'une telle approche.

Un tel renversement dans la vision et l'expression pourra **ouvrir la voie à des dispositifs et des politiques à la fois réalistes, fidèles à ces valeurs**, et qui pourront se traduire par diverses mesures concrètes devant permettre de :

- ▶ **Préserver l'intégrité des personnes qui tentent d'accéder au territoire français et/ou européen**, et qui sont potentiellement en danger, avant toute autre considération.
- ▶ **Porter une attention spécifique aux mesures de protection que requièrent les personnes particulièrement vulnérables :** mineurs non accompagnés ou jeunes majeurs, femmes ou personnes victimes d'exploitation ou de traite, etc.
- ▶ **Faciliter l'accès à un titre de séjour et de travail : les possibilités de régularisation et d'accès au travail doivent être élargies** pour dépasser la notion d'admission exceptionnelle au séjour. Il s'agit de permettre aux personnes étrangères concernées de s'intégrer, de contribuer et de vivre comme tout un chacun.
- ▶ **Renoncer à l'application du règlement européen Dublin** tant qu'une meilleure politique commune d'accueil n'aura pas été adoptée.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Secours Catholique, *État de la pauvreté en France - Personnes migrantes : une même aspiration à vivre dignement*, 2019. <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs19.pdf>
- ▶ Recensement interassociatif des difficultés rencontrées par les personnes étrangères dans leur accès aux droits, octobre 2021.
- ▶ Rapport et contribution des associations de la CAFI (Secours Catholique, MdM, MSF, Cimade, Amnesty International) et autres aux travaux de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les Migrations, novembre 2021.
- ▶ Rapport de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les Migrations, octobre 2021.

CONTACTS

- ▶ **Laurent Giovannoni**, responsable du département « Accueil et droits des étrangers » au Secours Catholique, laurent.giovannoni@secours-catholique.org